

Rôles et appuis possibles des collectivités dans les projets ENR participatifs



CLUB
DÉVELOPPEMENT
DURABLE
GRANDLYON

5 mars 2019 - Noémie Zambeaux - AURA-EE



**Auvergne
Rhône-Alpes**
Énergie Environnement

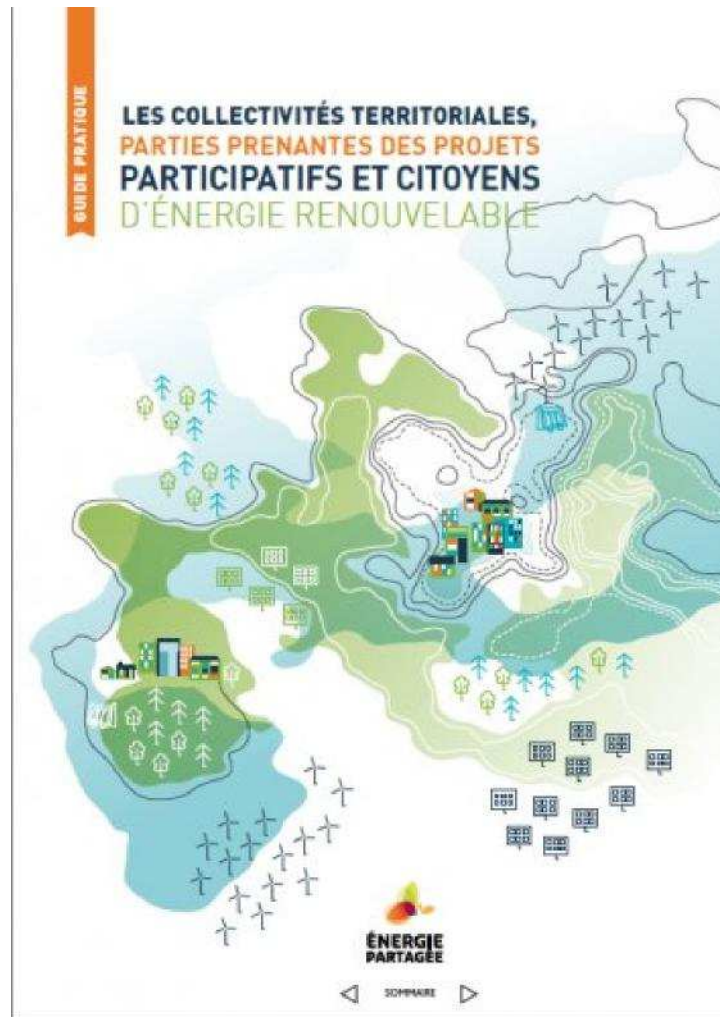


Avec le soutien de :

La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



Quel rôle pour les collectivités ?



Une collectivité dispose de plusieurs leviers pour soutenir un projet :

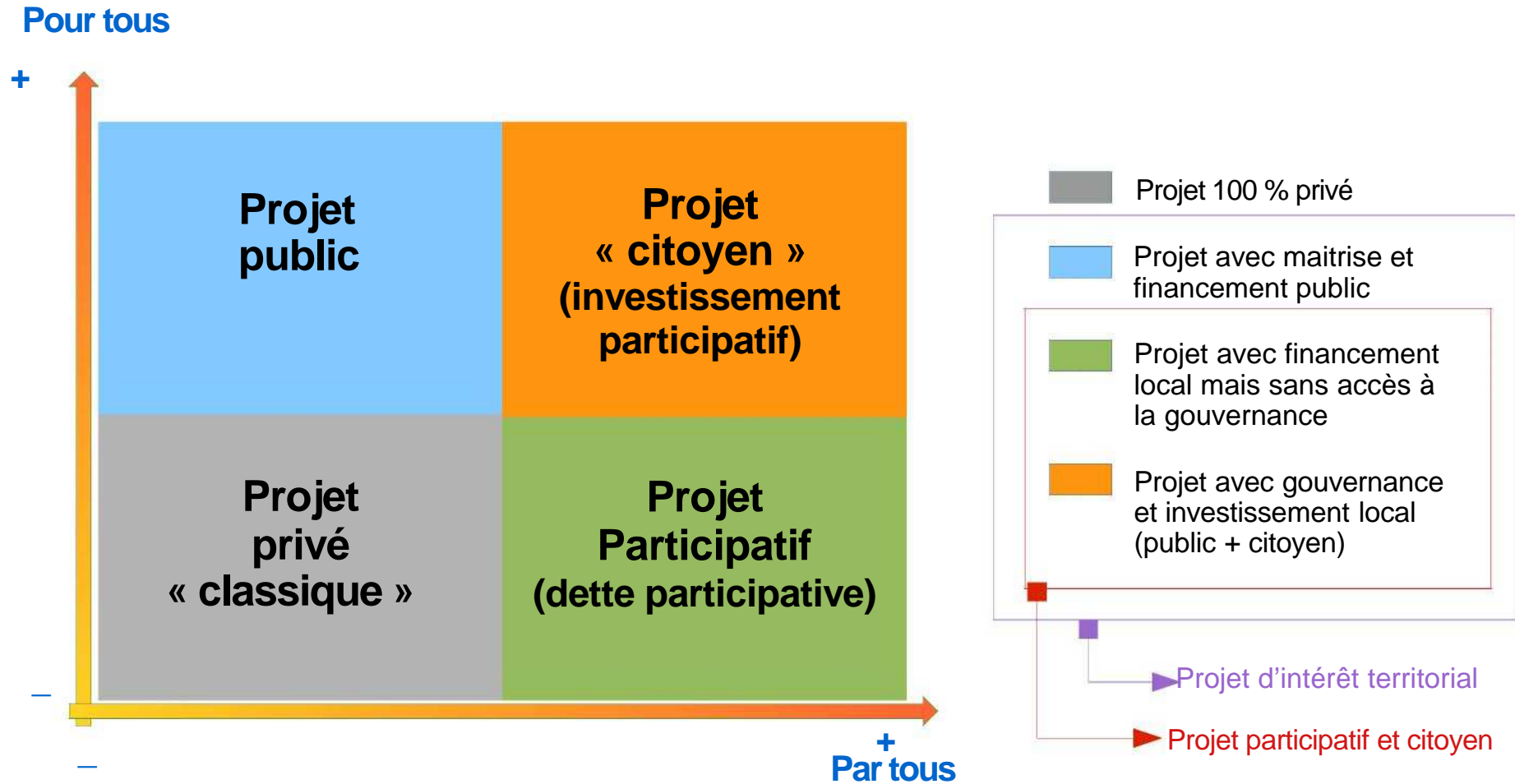
- Investir directement dans le projet
- Mettre à disposition des ressources humaines
- Mettre à disposition des ressources foncières
- Communiquer sur le projet

Quels avantages pour les collectivités ?

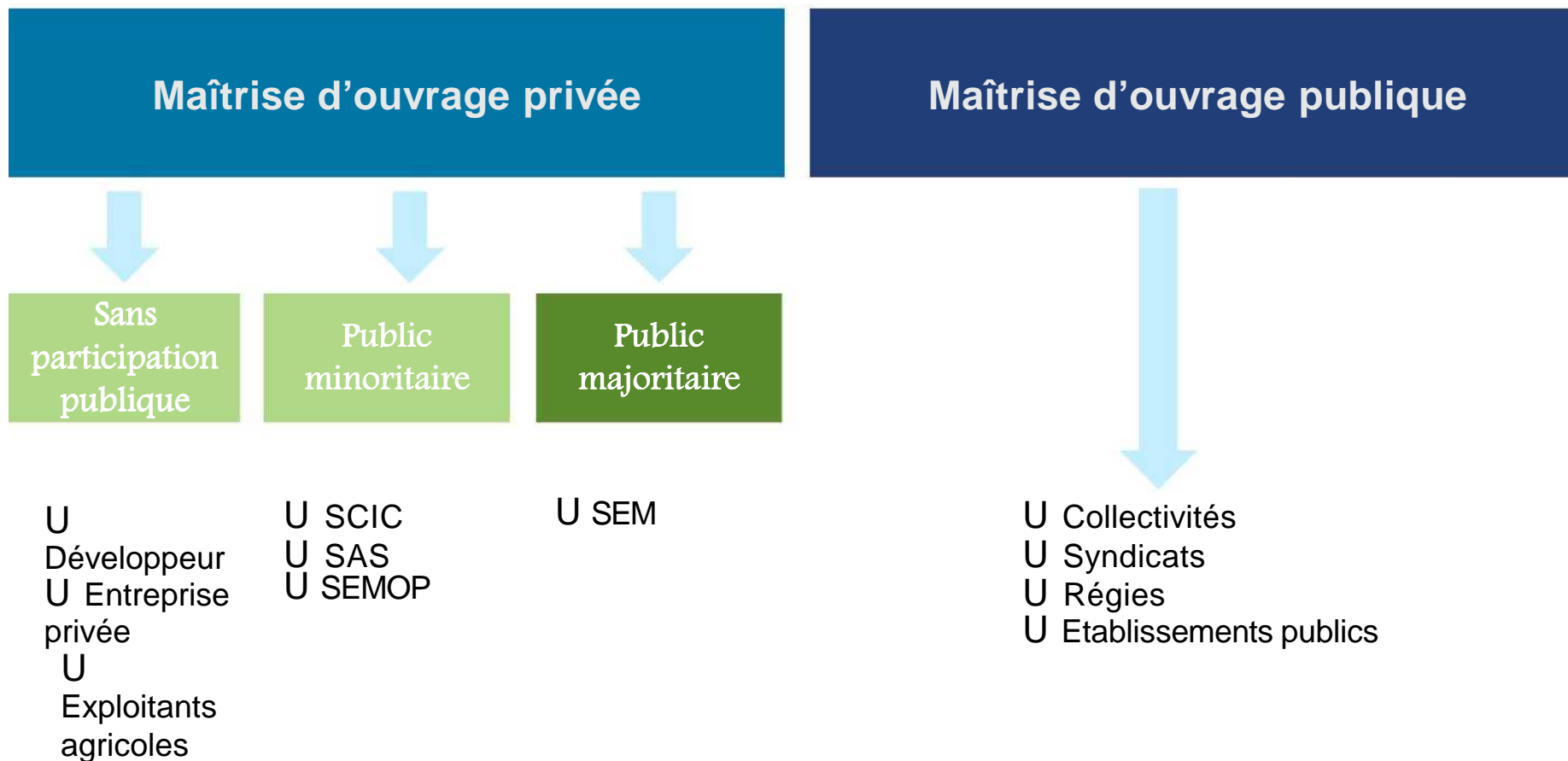


Source : Enercoop

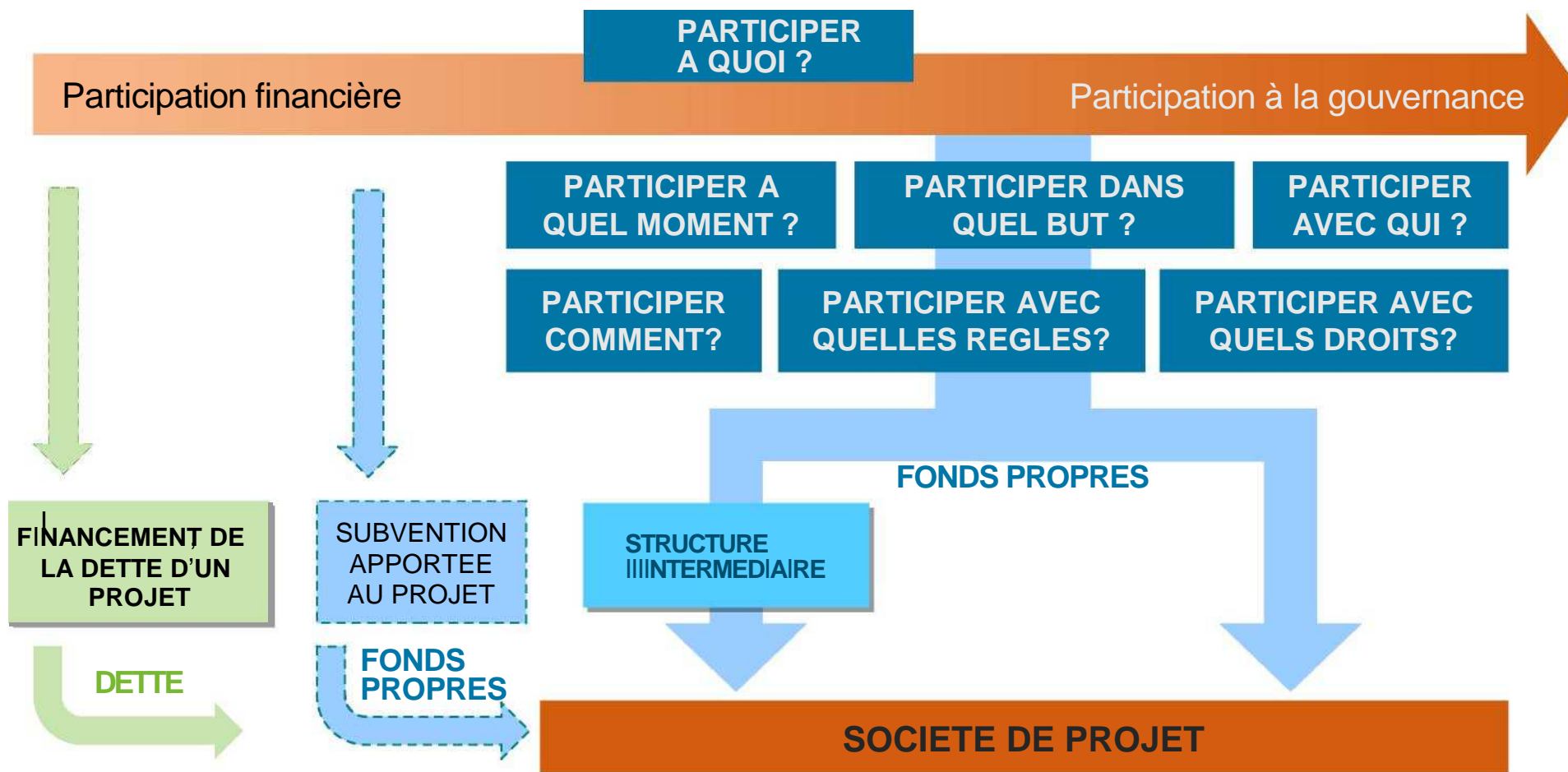
Les typologies de projets



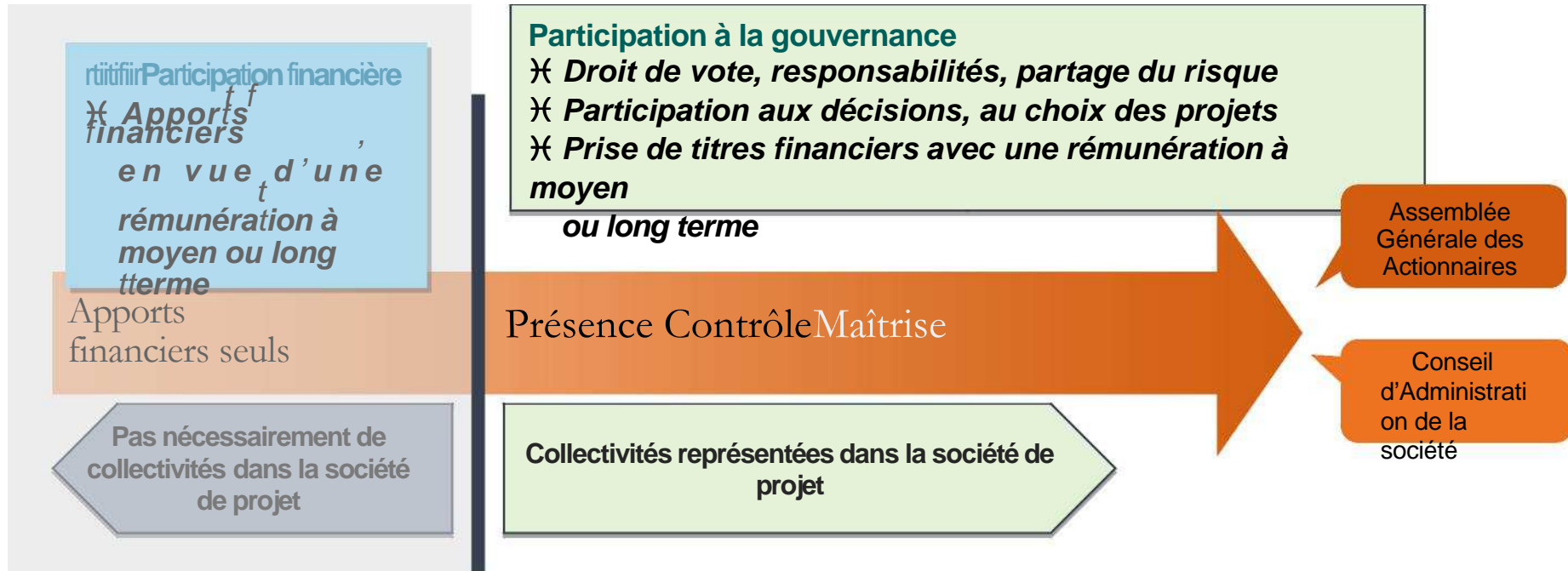
Le portage des projets ENR



Identifier le besoin



Participer à quoi?



Une collectivité peut participer en dette dans un projet :

- Sous forme de CCA
 - dans les SEM (conditions à respecter)
 - Soumis à débat dans les SAS

Influe sur la nature de la participation et le choix d'une société de projet

Avec le soutien de :



Auvergne Rhône-Alpes
Énergie Environnement



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

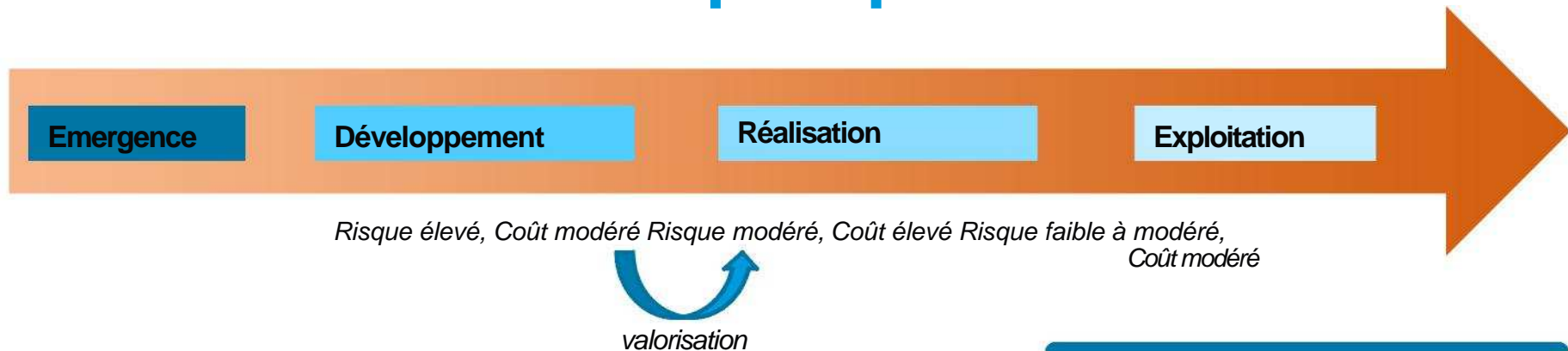


Participer dans quel but ?

- Un ou plusieurs projets ? De quelle taille, quelle filière ? Démarche territoriale ou projet ponctuel?
- Valeurs, principes fondateurs, motivations
- Intérêt collectif prioritaire ou non ? Intérêt général ?
- Rapport au capital?

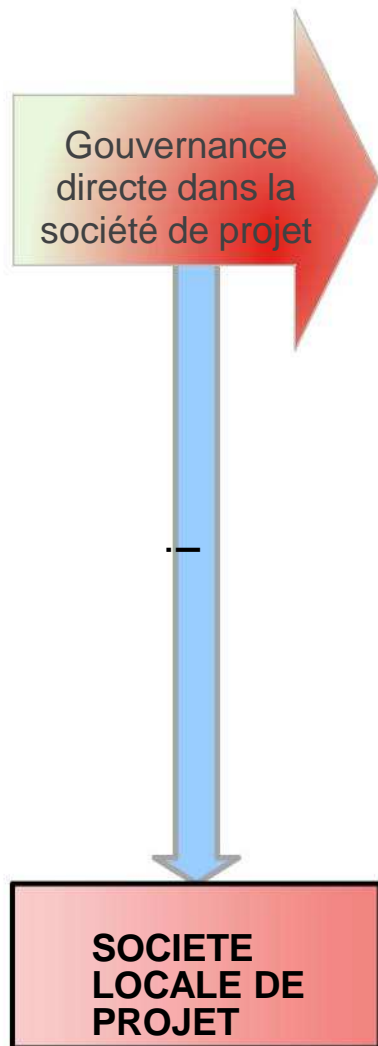
Influe sur le choix des statuts et la définition de l'objet social

Participer quand?



Influe sur le montage du projet

Illustration: participation directe en fonds propres



↳ Société locale intégrant directement du capital citoyen

- Plusieurs statuts possibles
 - SAS (Société par Actions Simplifiée) : statuts très souples
 - SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif) : intérêt collectif, dividendes limités
 - SARL (Société A Responsabilité Limitée) : nombre d'associés limité à 100
 - SEM : capital majoritairement public
- Participation des collectivités au capital
 - Possible en SEM (> 50%) et en SCIC (< 50%)
 - Possible en SAS depuis la loi TECV
- Exemples : Combrailles Durables, Centrales Villageoises, Toits en transition

Moyens de soutien

- Faire émerger un groupe
 - Animation vie citoyenne, éducation populaire...
 - Opportunité des démarches territoriales (PCAET, Agenda 21...)
- Soutenir un groupe / des groupes
 - Mise à disposition de compétences techniques des services,
 - Etudes de gisement /pré faisabilité
 - Mutualisation de moyens entre groupes,
 - Entrée de la collectivité au capitale,
 - Mise à disposition de foncier,
 - Appui logistique à l'animation (prêts de salles de réunion...),
 - Garantie d'emprunt,
 - Co-développer avec les citoyens
 - ...

Les points de vigilance

- Le lien aux compétences
 - Notamment quand communes et EPCI souhaitent participer
- Les conflits d'intérêt
 - Participation des élus dans les organes de gestion des sociétés à encadrer
- La place de la gouvernance selon le taux de participation au capital
 - Prise de participation significative - * participation à la gestion
- Prise de CCA
 - Débat juridique
 - Précaution : respect des seuils SEM

Dispositifs de soutien aux projets



Merci de votre attention

Contact : Noémie Zambeaux

noemie.zambeaux@auvergnerhonealpes-ee.fr

06 01 79 47 82

Site internet : <http://www.auvergnerhonealpes-ee.fr/>

